

**Décision portant nomination de la directrice comptable et financière
intérimaire de la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or**

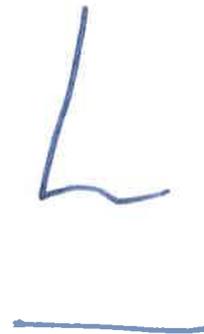
**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article R. 122-4 du code de la sécurité sociale ;
- Vu le décret du 22 novembre 2017 (JO du 23 novembre 2017) portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu la vacance du poste de directeur comptable et financier de la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or ;

DECIDE

- Article 1 : Madame Morgane JAVELLE, née le 7 juin 1988 à SAINT ETIENNE (42), est nommée en tant qu'intérimaire dans les fonctions de directrice comptable et financière de la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or.
- Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1^{er} mars 2021, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur comptable et financier.
- Article 3 : Le directeur comptable et financier national et la directrice de la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2021**



Vincent Mazauric